

Projet de territoire Suisse : brève consultation – Partie A du PTCH
Prise de position cantonale

Monsieur le président,

Par courrier du 15 février 2012, la Conférence des gouvernements cantonaux a lancé une brève consultation sur le projet de territoire suisse (PTCH), version pour la dernière consultation février / mars 2012.

Dans ce cadre, les gouvernements cantonaux ont été invités à transmettre, d'ici au **lundi 12 mars 2012 par courriel** au secrétariat CdC, leurs éventuels remarques et amendements concrets visant à consolider cette dernière version.

Le gouvernement du canton de Neuchâtel a été chargé de préparer la prise de position coordonnée pour le territoire d'action Arc Jurassien en ce qui concerne la partie B du PTCH, transmise séparément.

Par la présente, il vous remet la prise de position cantonale sur le reste du dossier, après avoir consulté brièvement les services de l'Etat les plus concernés.

Approuvez-vous, du point de vue de la politique cantonale, la partie A du PTCH (idée directrice, objectifs, stratégies et principes d'action)?

Le canton approuve globalement le contenu de la partie A, sauf sur le point suivant :

Lors de la consultation officielle de janvier 2011, le canton de Neuchâtel s'est prononcé en disant qu'il ne pouvait se rallier au postulat du projet de territoire Suisse qui stipulait qu'"il s'agit en priorité d'utiliser les capacités des infrastructures existantes avant d'en construire de nouvelles." (cf. Projet de territoire Suisse, p. 17). En effet, de nombreuses infrastructures de transport doivent encore être développées dans le pays. Certains cantons, dont le nôtre, accusent un certain retard dans la réalisation des infrastructures de transport nationales et régionales pourtant indispensables pour maintenir la compétitivité de l'économie par un développement territorial polycentrique. La mise à niveau des infrastructures de transport (rail, route) dans chacune des régions du pays est nécessaire pour développer un Projet de territoire basé sur le polycentrisme, et maîtriser durablement la mobilité en Suisse. Les infrastructures dont dispose le canton de Neuchâtel, 3ème sur le plan des exportations, sont d'un autre siècle!

Or, nous constatons que le même postulat est à nouveau introduit dans le nouveau PTCH (p. 12 et p. 26).

A notre sens, il y a lieu d'inverser l'ordre des priorités dans l'argumentation : les finances doivent être au service d'un réseau de transports qui réponde aux objectifs de la politique de développement territorial et aux besoins de l'économie et non le contraire. En effet, s'il y a lieu de s'assurer de la durabilité de tout développement, y compris sous l'angle économique, les finances ne sont qu'une partie de cette dimension, et des investissements judicieux, notamment dans le domaine des infrastructures, contribuent de manière évidente à la création de la richesse économique. Avant d'être un problème, la mobilité est en formidable enjeu et défi pour une Suisse correctement interconnectée, performante et durable.

Vu la nature du document, la faisabilité financière ne devrait pas prendre une place aussi prégnante dans la formulation des buts et stratégies du Projet de territoire Suisse. Nous relevons qu'elle n'est pas évoquée pour d'autres types de stratégies, qui peuvent également s'avérer coûteuses pour la Confédération, les cantons, les villes et les communes.

- Ziel n°3 "Mobilität steuern", p.12 (encadré): "Bund, Kantone und Städte und Gemeinden erstellen, betreiben und unterhalten ein finanzierbares, sowie raum- und energiesparendes Verkehrsnetz. Sie optimieren die Kapazitäten der bestehenden Infrastrukturen, bevor sie in neue investieren. Sie stimmen die Verkehrs – und Siedlungsentwicklung aufeinander ab."
- 1^{ère} puce sous l'encadré: Die Kosten für Betrieb, Unterhalt und Erneuerung sind wirtschaftliche tragbar.
- p. 26 : "Die heute schon überdurchschnittliche Qualität der Verbindungen zwischen den gross und mittelstädtischen Zentren der Schweiz ist zu erhalten und – soweit wirtschaftlich tragbar – gezielt zu verbessern.

Demande: Les phrases ci-dessus doivent être adaptées pour tenir compte des remarques.

Le canton souscrit par contre sans réserve à la dernière phase de l'encadré, et aux trois puces qui figurent sous celle citée plus avant (p.12).

Y-a-t-il des éléments de la partie A que votre canton ne peut pas approuver ou qui pourraient compromettre l'adoption du projet par votre canton? Si oui, lesquels?

Voir remarques ci-dessus.

La formulation actuelle (p. 26) semble exclure la réalisation de toute nouvelle infrastructure de transports publics en dehors des corridors N-S et E-O. Cela ressort de la carte également. En-dehors de ces corridors, les infrastructures ne pourront être qu'améliorées.

Nous souhaitons obtenir l'assurance que le projet de nouvelle liaison ferroviaire entre Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds (en remplacement de la ligne existante, et dans le cadre de la mise en place du RER neuchâtelois) est compatible avec le contenu du Projet de Territoire Suisse, tel que formulé.

Approuvez-vous d'une manière générale les trois cartes du PTCH? Quelles adaptations ou corrections estimez-vous encore nécessaires?

L'articulation entre le texte et les trois cartes est bonne.

Les principales propositions de correction que nous avons transmises au groupe de travail ont été prises en compte.

Conclusion

Sous réserve de la prise en compte de nos remarques, nous pouvons approuver le contenu de la version provisoire.

Nous avons pris acte que des améliorations linguistiques seront encore apportées au document ces prochains mois, ainsi que des corrections sur les cartes, ce que nous saluons.

Nous demandons à être brièvement associés à la relecture du document final en français, avant l'approbation.

En vous remerciant de la suite que vous donnerez à cette affaire, nous vous prions de croire, Monsieur le président, à l'expression de notre parfaite considération.

Neuchâtel, le 12 mars 2012

Au nom du Conseil d'Etat:

La présidente,
G. ORY

La chancelière,
S. DESPLAND